



Le, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime,

Vu le Code Général de la Fonction publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le Décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le Décret n° 2007-113 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 10 et 24 du décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 05 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certains dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B

Vu le décret 2020-523 du 04 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime en date du 13 septembre 2022 portant organisation de l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, session 2023,

## ARRETE

Article 1er : la liste des candidats inscrits et admis à concourir à l'examen professionnel d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe - session 2023, est arrêtée ainsi qu'il suit en annexe 1.

A cette liste est annexée (annexe 2) la liste des candidats dont le dossier d'inscription est incomplet. Ces candidats sont admis à concourir sous réserve de la production des pièces manquantes à leur dossier au plus tard le 16 mars 2023 (cachet de la poste ou preuve de dépôt faisant foi).

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Monsieur le Directeur et Monsieur le Receveur du Centre de Gestion de la Seine-Maritime sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à Monsieur la Préfet de la Seine-Maritime.

Fait à Isneauville, le 06 mars 2022



**Le Président,  
Jean-Claude WEISS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600027-20230309-2023-AR-39-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2023

Annexe 1 de l'arrêté n°2023-AR-39 fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2ème classe – session 2023

---

Civilité	Nom	Prénom
Madame	AUBLE LEGOT	Clotilde
Madame	BEURAIN	Justine
Madame	BEHAGUE	Séverine
Madame	BENEDETTI	Marie
Madame	BUSSON	Karine
Monsieur	CAMARA	Sileye
Madame	CHARMEUX	Dorothée
Madame	CHAUMETTE	Maguy
Madame	CORRIETTE	Charlène
Madame	COUSIN	Claire
Madame	DAVID	Liliana
Madame	DE ARAUJO	Chloé
Madame	DECOTTE	Ambre
Madame	DELAUNE	Marina
Madame	DEMOL	Justine
Monsieur	DIEDRICH	Ludovic Nicolas Richard
Monsieur	DIMMI	Paul
Monsieur	DOLIGER	Emmanuel
Monsieur	DORIVAL	Anthony
Madame	DOURLEN	Laëtitia
Madame	DUBUC	Valérie
Madame	DUFOSSÉ	Julie
Madame	DUMONT	Eléonore
Madame	DUMONTIER	Charlène
Madame	DUPIN	Coralie
Madame	DURAND	Jennifer
Madame	FOLLAIN	Justine
Madame	FRECHON	Camille
Madame	GADONNA	Angélique
Madame	GASMI	Rachida
Madame	GILLES	Sonia
Madame	GILLET	Christelle
Madame	GORRON	Marion
Madame	GOSSE	Marie
Madame	GOUBERT	Justine
Madame	GRACIAS	Roxane
Madame	GUESNON	Magali
Madame	HAIGNERÉ	Aline
Madame	HAMEL	Jennifer
Madame	HELARY	Sabrina
Madame	HURARD	Muriel
Madame	IBERT	Amandine
Madame	JUSTIN CASSIAU	Marion
Madame	LACOSTE	Lise
Madame	LAUGEOIS	Emmanuelle Laurence

Annexe 1 de l'arrêté n°2023-AR-39 fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2ème classe – session 2023

Civilité	Nom	Prénom
Monsieur	LECOMTE	Johan
Madame	LECUYER LINDSAY	Marie
Madame	LEFRANCOIS	Virginie
Madame	LELARGE	Elisa
Madame	LEMAISTRE	Fabiola
Madame	LEMERCIER	Clara
Madame	LEPESQUEUR	Chloé
Madame	LEPILLEUR	Ingrid
Madame	LESEIGNEUR	Julie
Madame	LETELLIER	Mathilde
Madame	LEVARAY	Agnès
Madame	LEVILLAIN	Cécile
Madame	MARGOT	Fany
Madame	MARIDOR	Manuella
Madame	MARZIN	Prescillia
Monsieur	MASSE	Emmanuel
Madame	MAURY	Cyrielle
Madame	METERFI	Valérie
Madame	MILLON	Sabrina Dany Marie
Madame	NAIT AMER	Hayet
Madame	OGER	Muriel
Madame	PAIN	Jennifer
Madame	PANCHOUT	Elodie
Madame	PERRAULT	Maité
Madame	PETIT	Tiffany
Madame	PHILIPPE	Amandine
Madame	PINCHON	Doriane Frédérique Sandrine
Madame	PRÉVOST	Alexandra
Madame	RENAULT	Morgane
Madame	RENAUX	Natacha
Madame	SAHILI RIVIERE	Besma
Madame	SAINT MARTIN	Marie Charlotte
Madame	SAMBA	Fatou
Madame	SAVALLE	Karine
Madame	SENAY	Julie
Madame	SLAVKOSKI	Sabrina
Madame	TIERCELIN	Stéphanie
Madame	TOURMENTE	Laetitia
Madame	TOURMENTE	Ludivine
Madame	TOUTAIN	Caroline
Madame	VAILLANT	Frédérique
Madame	VIDOT	Mathilde
Monsieur	VILLET	Jean-Baptiste
Madame	VIMARE	Charline
Madame	VREL	Ophélie

Annexe 2 de l'arrêté n°2023-AR-39 fixant la liste des candidats admis à concourir sous réserves de la production des pièces obligatoires manquantes à leur dossier d'inscription à l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe – session 2023

**Pièces manquantes à transmettre au plus tard le 16 mars 2023  
(cachet de la poste ou preuve de dépôt faisant foi)**

---

Nom	Prénom	Pièces obligatoires manquantes au dossier d'inscription
<b>BENAMARA</b>	<b>Samia</b>	L'état détaillé des services publics complété et signé par l'employeur (annexe 1 du dossier d'inscription),  Le document retraçant l'expérience professionnelle complété et signé par la candidate (annexe 2 du dossier d'inscription).
<b>LEROY</b>	<b>Marine</b>	L'état détaillé des services publics complété et signé par l'employeur (annexe 1 du dossier d'inscription),  Le document retraçant l'expérience professionnelle complété et signé par la candidate (annexe 2 du dossier d'inscription).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600027-20230309-2023-AR-39-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2023